



Pression morale au travail

Par **elo76300**, le **30/03/2012 à 23:28**

Bonjour,

mon mari travaille depuis plus de 10 ans dans la même société. Cela fait plusieurs fois qu'il se plaint (auprès de moi) de l'ambiance de travail.

Au début les choses sont anodines, son patron invite la majeure partie de ses salariés mais pas mon mari. Cela n'est pas très grave en soit, jusqu'à ce soir.

Mon mari m'a envoyé plusieurs textos où il disait qu'il n'en pouvait plus des conditions dans lesquelles ils travaillent. Travaillant chez un traiteur, son patron ainsi que ses collègues mangent ensemble, sauf ce midi où mon mari était à un cocktail pour son travail. Ce midi tout le monde c'est mis à table (patron, commerciaux et collègues) pour manger. Le patron a tenu des propos du genre "Quand je commence à parler avec "Paul" je n'ai qu'un envie couper court à la conversation", bon ce n'est pas très sympa pour mon mari. Ensuite il (toujours son patron devant ses salariés) lui "reproche de ne pas tenir son rôle de chef très au sérieux" (au bout de 10 ans c'est bizarre!) puis "ce qu'il fait c'est moche, les éclairs ne sont pas droits", cela fait 6 fois que mon mari lui demande un autre four afin de faire un meilleur travail, mais ses demandes sont restées sans réponses enfin presque, un commercial a balancé "tu auras du matériel quand tu commenceras à bien travailler" la bonne blague! Mon mari n'a jamais relevé ni le manque de considération, ni pour ses soit disant fautes d'éclair de travers). Il arrive sur 40 ans et ne plus travailler dans ces conditions, je lui ai proposé d'aller voir son patron mais il n'y va pas par peur de ne pas arriver à contenir sa colère!

Il prend très très mal, et je le comprends, le fait que son patron le dénigre ainsi devant l'ensemble du personnel d'autant plus qu'il n'était même pas présent. Je lui ai proposé que j'aille le voir pour tirer les choses au clair mais j'ai peur que jouer les intermédiaire ne lui nuise d'avantage.

Que peut-il faire sans que les conditions n'empire?

Il est vraiment très très mal, je ne veux pas qu'à cause d'un patron peu scrupuleux avec une forte estime de soi même, qu'il fasse une bêtise

Dans le cas présent, y a-t-il harcèlement morale?

J'attends vos réponses avec impatience, je vous en remercie par avance.

Par **pat76**, le **31/03/2012 à 16:34**

Bonjour

Votre mari pourrait obtenir des témoignages écrit de certains de ses collègues prouvant les propos de dénigrement tenus à son encontre par son employeur?

Si votre mari parvient à obtenir les témoignages, il pourra déposer plainte pour harcèlement moral.

Article L1152-1 du Code du travail:

Aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Article L1152-2 du Code du travail:

Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat pour avoir subi ou refusé de subir des agissements répétés de harcèlement moral ou pour avoir témoigné de tels agissements ou les avoir relatés.